

Questions orales

● (1110)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE SKY SHOPS—LA MISE AU COURANT DU PREMIER MINISTRE DU RÔLE DE CERTAINES AUTORITÉS DANS L'ADJUDICATION DE CONCESSIONS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si, depuis hier, il a pris des dispositions pour se mettre plus au courant du rôle joué par ses ministres ou les membres du personnel de ces derniers à l'égard de l'octroi de concessions à Sky Shops. En outre, peut-il dire à la Chambre s'il a découvert des erreurs d'omission ou de commission dont seraient responsables ses ministres ou les membres du personnel de ces derniers dans leurs relations officielles ou autres?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce que j'ai nettement déclaré hier, c'est que je n'ai pas été mis au courant de cette affaire par la Gendarmerie. Je présume qu'elle m'aurait prévenu si un de mes ministres avait été suspecté de quoi que ce soit, mais elle ne m'a transmis aucune information à ce sujet. J'ai dit hier que je m'étais entretenu avec mes ministres et que je leur avais demandé s'ils étaient impliqués de quelque manière et je suis persuadé que ni le ministre actuel de l'Environnement ni le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce ne savaient quoi que ce soit au sujet d'irrégularités qui auraient pu être commises à l'intérieur de leurs ministères respectifs ou de la part de leur personnel dans l'affaire Sky Shops.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'APPARENCE DE SECTARISME AUX ÉCHELONS SUPÉRIEURS DE LA HIÉRARCHIE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Je remercie certes le premier ministre de sa réponse, mais j'aimerais lui poser une autre question. Il est de plus en plus évident que des faveurs administratives ont entravé l'administration des affaires du pays au plus haut niveau de la hiérarchie dans les cabinets des ministres des Transports et de l'Expansion économique régionale, et le solliciteur général a déjà nié à plusieurs reprises que la collecte de fonds pour le parti libéral ait eu quoi que ce soit à voir avec les enquêtes, ce qui, bien entendu, a été contredit par le mandat obtenu par la GRC. Le premier ministre ne reconnaît-il pas qu'il doit s'expliquer devant le pays sur le sectarisme qui a entaché son gouvernement, au détriment de l'administration des affaires publiques?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Venant de quelqu'un qui parle de sectarisme, cela me semble en être un bel exemple truffé d'allégations non fondées. Si le député a des accusations à porter, je verrai à ce que la police les vérifie et je les vérifierai moi-même. J'ai dit à la Chambre—et j'espère que le député me croira sur parole—

[M. l'Orateur.]

que j'ai discuté de cette affaire avec les deux ministres et qu'ils n'étaient au courant d'aucun comportement contraire à l'éthique, illégal ou malhonnête dans leur cabinet relativement à l'affaire Sky Shops.

LE RÔLE DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA NOMINATION DE CARMEL CARRIERE À LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMMIGRATION

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je crois naturellement ce que le premier ministre a dit à ce sujet. J'aimerais poser une dernière question supplémentaire au ministre de l'Environnement à propos de la nomination de Carmel Carrière à la Commission d'appel de l'immigration. Le ministre pourrait-il dire s'il a influencé sa nomination au moment opportun et si son mandat sera renouvelé ou s'il en ira de même que pour la Commission du port de Hamilton? Y aura-t-il des changements?

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec tout le respect que je dois ou député, je trouve extrêmement difficile d'établir un lien entre cette question et l'environnement. Le député pourrait-il s'expliquer?

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a un lien en ce sens que la dame était adjointe administrative du ministre à cette époque et siège maintenant à la Commission d'appel de l'immigration, et je me demande ce qui l'a amenée là.

M. l'Orateur: Le député doit préciser ce qu'il entend par cette époque. Il devrait préciser le moment, le ministre et le ministère dont il s'agit. Il est nécessaire que nous sachions quel rapport il y a entre cette affaire et les fonctions actuelles du ministre parce que c'est au ministre actuel que la question a été posée. Je ne pense pas que nous devions prendre toute la période des questions pour tirer cette affaire au clair, mais si le député veut interroger la personne qui était ministre à l'époque où la nomination a été faite, il pourrait peut-être essayer d'être plus précis.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE SKY SHOPS—LE RÔLE DE CERTAINES AUTORITÉS DANS L'ADJUDICATION DE CONCESSIONS—DEMANDE D'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, sauf tout le respect que je lui dois, le premier ministre semble faire une pétition de principe. Compte tenu de notre expérience dans l'affaire des juges, où un certain temps s'est écoulé avant qu'il ne prenne connaissance de toutes les circonstances l'entourant, je demande maintenant au premier ministre s'il ne s'engagerait pas à faire faire une enquête approfondie sur la responsabilité ministérielle et à présenter un rapport avant Pâques sur les renseignements recueillis nous disant si les ministres ou quelque membre de leur personnel ont fait quoi que ce soit de répréhensible de sorte que nous sachions à quoi nous en tenir avant le congé de Pâques?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans le préambule à sa question le député a parlé d'un «certain temps». Je lui rappelle ceci: dès que le ministre de la Justice a appris des juges la possibilité qu'il y ait eu comportement répréhensible, il a chargé les juges eux-mêmes d'enquêter.